

Ministère de l'Intérieur.

3^e Division.

Paris, le 23 Fructidor, An 12.

Bureau
des Beaux arts
et des Sciences.

Repondre le 12 Dimanche au 13

N° 1642 Etat
N° 165. du 29 aout

Le Ministre de l'Intérieur par intérim,
A Monsieur Surée, Directeur de l'Ecole
Française des Beaux Arts, à Rome.

M. Bersent est autorisé
à lui faire remettre le
bloc de marbre qu'il
désignera.

M. Dupaty n'est
autorisé que
conditionnellement
à prendre à Carrare.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 13 Thermidor
dernier, sur laquelle vous me faites connoître
1^o que M. Dupaty, Sculpteur pensionnaire,
a terminé le modèle de la Statue que Mon
Prédécesseur lui a permis d'exécuter : 2^o que
l'on ne trouve à Rome aucun bloc de marbre
qui puisse convenir pour cette Statue, et que,
d'ailleurs, vous n'avez aucun fonds pour cette
dépense.

En conséquence, vous demandez que

je fasse mettre à votre disposition un des blocs
de Marbre appartenant au Gouvernement, qui
sont déposés près la Ville de Carrare, et que, vu
la difficulté du transport par mer en ce moment,
j'autorise M. Dupaty à faire transporter son
modèle à Carrare et à s'y rendre lui-même pour
exécuter sur les lieux la Statue dont il s'agit.

Je vous présens, Monsieur, que j'ai autorisé
M. Bersent, Garde des Marbres du Gouvernement,
à faire mettre à votre disposition le bloc de Marbre
que vous désignerez parmi ceux appartenant à
la France, qui sont près de Carrare.

Quant à votre seconde proposition, j'ai
quelques observations à vous faire à cet égard.

1^o. Il me paroît qu'il ne seroit pas impossible
de faire transporter par Mer le bloc de Marbre
nécessaire à M. Dupaty, puisqu'en supposant
que ce transport ne puisse avoî lieu sans danger,
on peut aisément le faire assurer; ce qui
n'occasionneroit pas une bien forte dépense. Je
suis même instruit que M. Callamar doive

employé, où a déjà employé ce moyen pour faire arriver à Rome le bloc de marbre dont il a besoin pour la Statue qu'il doit exécuter.

2° Le transport par terre, depuis Rome jusqu'à Carrare, du modèle de la Statue de M. Dupaty, non seulement coûterait beaucoup, mais encore pourroit endommager ce modèle.

3° Enfin les frais du Voyage de M. Dupaty, de Rome à Carrare, et le traitement qu'il faudroit lui allouer pour sa Nourriture pendant son Séjour dans cette dernière Ville, joints aux frais du transport du Modèle, occasionneroient une dépense beaucoup trop considérable, en l'urant dans un moment où l'Ecole de Rome a à peine les fonds qui lui sont nécessaires pour ses dépenses courantes,

D'après ces motifs, je n'autorise M. Dupaty à se rendre à Carrare pour y exécuter sa Statue, que dans le cas Seulement où le transport par Mer depuis cette Ville jusqu'à

Rome, Seroit démontré absolument impossible.
Je vais examiner les autres propositions
que vous soumettez à mon approbation, et
je vous donnerai connoissance des décisions que
j'aurai prises à cet égard. J.

Le Voul. Salée. J.
postdij